Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN
Du 9 au 11 décembre 2008 à Ottawa (Ontario) Résolution nº 70/2008

OBJET :	APPUI À LA PARTICIPATION DE L'ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS EN TANT QUE PARTENAIRE ÉGAL À LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES SUR L'ÉCONOMIE
PROPOSEUR(E) :	Doug Kelly, Grand Chef, mandataire, Première Nation de Shxw'ow'hamel, C.-B.
COPROPOSEUR(E) :	Jaret Cardinal, Chef, Première Nation de Sucker Creek, Alb.
DÉCISION :	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE :

A. Les Premières Nations ont contribué et continuent de contribuer de façon significative à la prospérité économique du Canada;

B. Les communautés et les citoyens des Premières Nations ont le droit de bénéficier de chances égales de participer à l'économie canadienne;

C. Les gouvernements des Premières Nations, au nom de leurs citoyens, ont droit au partage des revenus tirés des ressources et à des ententes de financement de gouvernement à gouvernement;

D. Les Premières Nations réclament une participation accrue dans les décisions qui ont une incidence sur leur économie et créent des débouchés pour leurs jeunes;

E. Les Premières Nations réclament une participation accrue dans les décisions qui ont une incidence sur leur économie et créent des débouchés pour leurs jeunes;

F. L'Assemblée des Premières Nations représente les peuples premiers du Canada et leurs intérêts juridiques vis-à-vis de la terre, protégés en vertu de l'article 35 de *Loi constitutionnelle de 1982* et réaffirmés en 1997 par la Cour suprême dans l'arrêt *Delgamuukw*.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 11décembre 2008 à Ottawa (Ontario)

PHIL FONTAINE, CHEF NATIONAL

POUR CES MOTIFS :

1. Les Chefs en assemblée appuient sans équivoque la participation de l'Assemblée des Premières Nations à la conférence des premiers ministres sur l'économie.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 11décembre 2008 à Ottawa (Ontario)